



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 OCTOBRE 2024 19 HEURES - SALLE DU CONSEIL

ETAIENT PRESENTS : Didier MANUBY, Isabelle MEGE, Fernand ANTUNES, Hélène COURTADON, René MASSON, Alexis ROSSIGNOL, Isabelle THAUVIN, Annie GARRACHON, Rémy LAMYRAND, Jacques MOREAUX, Philippe JOUBERTON, Ludovic BERNARDIN, Thierry MEUNIER,

EXCUSES/POUVOIRS : David BRUNET (pouvoir Isabelle MEGE), Amel EL MANDILI (pouvoir Hélène COURTADON), Raquel FERREIRA, Carole FALKENAU,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Madame Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Un habitant de la commune est présent dans le public.

Les comptes rendus des séances du 03 et 24 septembre 2024 ont été approuvés à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- 1 Délégations données au Maire,
- 2 Travaux,
- 3 Projets,
- 4 Affaires administratives et financières,
- 5 Affaires foncières,
- 6 Personnel
- 7 Associations,
- 8 Assainissement,
- 9 Communauté de communes/Syndicats,
- 10 Questions diverses.

1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Monsieur le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

MANDAT	ORGANISME	OBJET	MONTANT
856	DOUBLE M	Inauguration Nouvelle Mairie	3 200.00 €
768	BELVA	Remise en état du vérin hydraulique	519.60 €

2. TRAVAUX

2.1) Ecole Maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux à l'école maternelle.

L'Adjoint indique avoir eu une réunion avec l'ensemble des entreprises sur la programmation des travaux à la suite de l'incendie qui avait eu lieu dans le printemps 2024.

Il informe également de la réalisation des travaux de rénovation réalisés par l'agent technique au niveau des sanitaires.

Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, une commande de 4 baies vitrées devrait être réalisée.

2.2) Voirie de la Brousse

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les travaux de voirie du secteur de la Brousse.

Accompagné de M. Fernand ANTUNES Adjoint en charge du dossier, une réunion a eu lieu sur site pour évaluer les travaux de revêtement de la chaussée suite aux travaux d'enfouissement de réseaux.

Le devis réalisé par l'entreprise AES s'élève à 25 200,00 € TTC. Il s'agira de la mise en place d'un revêtement de type bicouche sur la largeur.

Le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux nécessaires lorsque les conditions météorologiques seront favorables pour la mise en œuvre du-bicouche.

3.PROJETS :

3.1) Mairie - Inauguration

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'inauguration de la nouvelle Mairie s'est tenue le VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 à 17h00.

Il revient sur cette inauguration et fait un point sur la mise en place et la réussite de cette manifestation.

3.2) Réunion avec entreprise Face et Façades

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'entretien avec le responsable de l'entreprise Face et Façades qui a réalisé le lot « crépis extérieure » de la nouvelle mairie.

Il indique avoir eu une réunion avec l'Adjoint René Masson, le cabinet d'architectes Morpho et Monsieur Kamallah de l'entreprise Face et Façades sur les propositions de reprise du crépi à la suite de la visite du Commissaire de Justice - Maître YEBBALA.

Monsieur Kamallah propose de faire passer un expert de la société Parex afin de trouver des solutions. Il serait disposé à refaire le crépi extérieur.

3.3) Maison de Santé – Aide à l'installation

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur l'octroi d'une aide à l'installation sur de l'équipement concernant notre troisième médecin généraliste.

Il indique que des aides à l'installation ont déjà été versées aux autres médecins et qu'il convient de procéder de façon identique pour ce nouveau médecin.

Le montant de l'aide a varié au fil des années d'installation lié à l'installation.

Le montant pourrait être de 3 500.00€, sachant qu'aucune charge financière n'a été sollicitée pour la mise à disposition des locaux à la maison Chefdeville lors de son installation en attente de la construction de la maison de santé.

Le Conseil Municipal décide le versement de la somme de 3 500.00 € en faveur de à la faveur du Docteur Julia BRETONNET pour l'acquisition d'équipement sur présentation de factures.

3.4) Ecole élémentaire – projet Scolaée

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la tenue de plusieurs réunions concernant le projet Scolaée.

Une première réunion s'est déroulée le mercredi 04 septembre 2024, pour une présentation par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et l'ADHUME des possibles modes de chauffage.

Une seconde réunion était axée sur le déroulement des différentes phases du futur projet.

Une troisième réunion a eu lieu mercredi 23 octobre avec les parties prenantes : enseignants, parents d'élèves et la Communauté de Commune pour la restauration et la commune.

Cette réunion avait pour but de présenter une première esquisse du projet aux personnes afin que chacun dans son domaine puisse donner son avis.

4.AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

4.1) Emprunt 2024

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal du besoin de souscrire un emprunt pour le financement des projets.

En effet, nous devons solliciter un emprunt de 500 000.00€ auprès d'une banque afin finaliser le financement des deux projets, la nouvelle Mairie et la Maison de santé.

Plusieurs banques ont déjà été sollicitées pour faire une offre financière :

- **CREDIT AGRICOLE** selon les modalités suivantes :
 - Taux fixe TRIMESTRIEL - Capital CONSTANT
 - Montant : 500 000.00€
 - Taux : 3.58%
 - Frais 500.00 €
 - Fréquence : trimestrielle
 - Durée : 240 mois
 - Taux fixe ANNUEL capital CONSTANT
 - Montant : 500 000.00€
 - Taux : 3.58%
 - Frais 500.00 €
 - Fréquence : annuelle
 - Durée : 20 ans
 - Taux fixe TRIMESTRIEL échéance CONSTANTE
 - Montant : 500 000.00€
 - Taux : 3.58%
 - Frais 500.00 €
 - Fréquence : trimestrielle
 - Durée : 240 mois
 - Taux fixe ANNUEL- échéance CONSTANTE
 - Montant : 500 000.00€
 - Taux : 3.58%
 - Frais 500.00 €
- Montant de l'échéance : 8 779.02 €

- Fréquence : annuelle
- Montant de l'échéance 35 435.68 €
- Durée : 20 ans
- **BANQUE DES TERRITOIRES** selon les modalités suivantes :
 - Taux fixe TRIMESTRIEL - Capital CONSTANT
 - Montant : 500 000.00€
 - Taux : 3.52%

Le conseil municipal décidera ultérieurement de la souscription de cet emprunt lorsque le montant définitif sera connu

4.2) Recensement de la population 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du recensement de la population début 2025.

Il se déroulera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025. Il est nécessaire de procéder au recrutement de plusieurs agents recenseurs.

Un appel est lancé afin de trouver des personnes susceptibles de participer à ce recensement en 2025.

4.3) Informations PCS et DICRIM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu une demande de la Préfecture afin de mettre à jour notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Les différents documents ont été révisés par Mesdames Isabelle MEGE et Hélène COURTADON, Adjointes en charge du dossier avec la collaboration de certains élus ainsi que les services administratifs de la mairie. Des demandes de modifications et de mise à jour seront transmises à la Préfecture.

Monsieur le Maire, informe qu'un exemplaire du dispositif est présent à différents endroits de la mairie à savoir :

- Bureau du maire
- Bureau DGS
- Accueil
- Sur le serveur « COMMUN » de manière dématérialisé

Monsieur le Maire, rappelle que le DICRIM est un document distribué et mis à la disposition de la population.

5. AFFAIRES FONCIERES

5.1) Droit de préemption urbain : parcelles AP 42 et 319

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour les parcelles AP 42 et 319 situées allée de l'étang avec du bâti pour une surface 3 590 m².

Le prix de vente est fixé à 140 000.00€

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain et autorise Monsieur le Maire a signé tous les documents liés à cette opération.

5.2) Droit de préemption urbain : parcelle AZ 315

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour la parcelle AZ 315 située à Sagnes avec du bâti pour une surface 870 m².

Le prix de vente est fixé à 129 000.00€

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain et autorise Monsieur le Maire a signé tous les documents liés à cette opération.

5.3) Logement OPHIS

Le sujet sur les logements OPHIS inscrit à l'ordre du jour a été traité à la précédente séance et nous n'avons pas d'information supplémentaire à ce jour.

5.4) Camping – Changement de gérant

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le gérant du camping actuel ayant pour nom commercial « Le camping du Viaduc » souhaite céder son bail commercial.

Une nouvelle réunion a eu lieu en présence de Mme Annie GARRACHON Conseillère déléguée au tourisme et les futurs acquéreurs potentiels.

Cette réunion avait pour but de mettre en place la consultation sur site en insérant les différents points à inscrire :

- Durée de la consultation,
- Durée de la location AOT,
- Montant de la location,
- Projets éventuels.

A cet effet, la collectivité doit prendre une délibération afin de pouvoir lancer la consultation.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le lancement de la consultation et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

5.5) Bâtiment Moutarde

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possible mise en vente de l'ensemble des bâtiments Moutarde.

Ce point est abordé au chapitre **Syndicat** sur les possibilités d'acquisition suite à la rencontre avec le Directeur de l'EPF-SMAF.

6.PERSONNEL

6.1) Point sur le personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'un poste de Rédacteur territorial à 17/35^{ème}.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création du poste et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

7.ASSOCIATIONS

7.1) Comité des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de problèmes rencontrés avec le comité des fêtes « Les Ancizes Anim' ».

Une réunion a lieu avec l'Adjointe Madame Hélène COURTADON et Madame Isabelle THAUVIN, Conseillère déléguée aux associations sur le fonctionnement du comité et notamment sur ses finances.

Il semblerait que des factures ne soient pas réglées par l'association. Deux factures de deux sociétés différentes non réglées sont arrivées en mairie.

Une nouvelle rencontre va être programmée pour une mise au point de ce fonctionnement et un état du bilan financier.

7.2) Associations

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur un point qui concerne les associations.

- Réunion du calendrier des associations le vendredi 12 octobre,
- Demande d'une Subvention USGA foot : une subvention de 2000 € a déjà été versée en 2024 au profit de l'USGA Omnisports qui englobe toutes les sections.
- AG du comité des fêtes,
- Trail des Combrailles édition 2024, cette manifestation d'envergure nationale a rassemblé beaucoup de monde et la section Athlétisme de l'USGA était sur le podium avec de belles performances. Félicitations aux nombreux bénévoles et organisateurs.
- Tombola « Village du Père Noël »,

Monsieur le Maire, informe que l'Association des Portugais des Ancizes/St Georges (Amicale des Portugais) souhaite acheter le bâtiment qui est proposé par Aubert et Duval pour la somme de 8000.00€. Afin que l'association puisse continuer d'exister une subvention exceptionnelle est évoquée pendant la séance.

Après débat, les membres du conseil municipal proposent une aide exceptionnelle de 1000.00 € pour l'achat du bâtiment.

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES/SYNDICATS

8.1) Point Combrailles Sioule et Morge

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de différents points abordés à la Com/Com CSM.

- Report du déménagement du nouvel Ehpad lié à une entreprise qui retarde la fin du chantier en raison d'un dépôt de bilan.
- Semaine bleue en octobre pour les plus de 60 ans,
- Commission économique (zone activités),
- Réunion entreprises secteur des Ancizes,

- Commission pôle maintien à domicile,

8.2) EPF-SMAF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du rendez-vous avec le syndicat de l'EPF SMAF. Rendez vous avec le Directeur pour un point sur une demande de versement d'une contribution de 554.52 €

- Point sur le portefeuille concernant les terrains communaux,
- Point sur les possibilités d'acquisition du sur le bâtiment Moutarde

8.3) SYDEM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points discutés avec le SYDEM.

- Signature d'une convention entre le SYDEM et la commune concernant le terrain de la lagune de la Croix Mallet pour réaliser une lagune pour les eaux d'extinction de la déchèterie en cas d'incendie,
- Approbation du rapport annuel 2024 sur la qualité du service public d'élimination des déchets. Il est mis à disposition en mairie.

9. ASSAINISSEMENT

9.1) Projet 2024/2025

Monsieur le Maire, et l'Adjoint en charge de l'Assainissement M. René MASSON informent le Conseil Municipal des nouveaux projets d'assainissement pour 2025.

Ces projets ont été déjà abordés lors des conseils précédents, nous devons les valider par une délibération pour les demandes de subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne et le CD 63.

Il s'agit des projets suivants :

- La suppression de la station du camping et la réfection de l'assainissement du camping,
- L'installation d'un déversoir à l'entrée de la station du pont du Bouchet,
- La vidange de l'ancienne station ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, demandent la sollicitation de subventions auprès des différents organismes de l'eau et des collectivités publiques et autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

9.2) Transfert de compétence en 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du changement de compétence assainissement à partir du 1^{er} janvier 2026.

Cette compétence ne serait plus obligatoirement transférée en 2026.

Il est proposé de continuer les démarches pour un transfert au syndicat Sioule et Morge en janvier 2026 afin de libérer cette charge consécutive à la commune.

Monsieur le Maire prévoit des rencontres à l'automne afin de trouver le meilleur compromis pour 2026 (travaux et finances).

10. QUESTIONS DIVERSES

- Point sur salariés Diétal, un forum spécifique sur l'emploi s'est tenu,
- Invitation à la remise de médailles pour les salariés de l'entreprise Aubert et Duval (30 médaillés),
- Visite de l'usine Aubert et Duval le vendredi 25 octobre 2024 en présence de M. Le Préfet, des élu.e.s parlementaires, des élu.e.s de la Région AURA et du Conseil Départemental 63 et des maires,

- AG des Maires du PDD Puy-de-Dôme,
- Assemblée communale avec distribution de flyers dans les boîtes aux lettres, communication site internet, page Facebook, panneau lumineux et journal La Montagne,
- Banque alimentaire : 22 et 23 novembre 2024,
- Anniversaire 20 ans Association Cœur de Marie,
- Compte rendu de l'AG de Territoire d'Energies 63 M. Rémy LAMYRAND délégué TE63,
- Nid de frelons assez conséquent signalé dans un champ aux alentours de Farges. A ce titre, il est rappelé que les sapeurs-pompiers n'interviennent pas chez le particulier pour ce type d'opérations de neutralisation et suppression. Ils interviennent sur le domaine public,
- Des cambriolages sont à déplorer sur la commune,
- Colis de Noël des Séniors : un après-midi petits gâteaux-Café sera organisé à la salle de Comps,
- M. Rémy LAMYRAND Conseiller municipal signale que sur certains chemins, la végétation nécessiterait d'être taillée. Les propriétaires sont tenus d'entretenir leurs parcelles, haies etc.